

# **Programme Aide aux écoles ateliers en métiers d'art**

## **Présentation du programme**

Ce programme vise à soutenir les écoles ateliers dans la planification et la réalisation d'activités de recherche, de diffusion et de soutien au milieu professionnel qui contribuent au développement des métiers d'art québécois.

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

- Favoriser le développement des métiers d'art en encourageant la recherche et le partenariat entre les écoles ateliers, les organismes, les artisans et les entreprises en métiers d'art, afin que les entreprises québécoises soient plus compétitives et accaparent une plus grande part de marché.
- Contribuer activement au développement de l'industrie des métiers d'art en offrant des services adaptés ;aux besoins exprimés par les artisans, les entreprises et l'industrie dans les différentes disciplines des métiers d'art.
- Créer et maintenir des liens tangibles et continus entre l'industrie des métiers d'art et les étudiants inscrits, afin de favoriser l'accès aux milieux professionnels pour les finissants.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ**

- Être un organisme de formation reconnu par les partenaires associés au développement des métiers d'art.
- Être un organisme qui a déjà fait ses preuves dans le domaine des métiers d'art ou dont les dirigeants possèdent cette expérience.
- Offrir une programmation d'activités de recherche et de diffusion ainsi que des services de soutien reliés à la pratique professionnelle dans une ou plusieurs disciplines des métiers d'art.

Pour être admissible, l'organisme doit avoir remis un rapport d'utilisation jugé satisfaisant par la SODEC pour le soutien obtenu antérieurement.

L'aide financière de la SODEC ne peut être accordée pour des projets déjà réalisés.

## **ÉVALUATION DES DEMANDES**

Le dossier comprenant un plan d'activités annuel ainsi que les documents requis est analysé par la SODEC au plan de la qualité et de la pertinence des activités, et au plan financier. La SODEC peut recourir à des avis externes si nécessaire.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les critères d'évaluation qui prévalent sont :

- la viabilité de l'organisme demandeur
- les réalisations antérieures de l'organisme
- l'expérience et la compétence des dirigeants
- la qualité et la pertinence des activités planifiées par rapport ;aux objectifs du programme
- les retombées escomptées au regard du développement de l'organisme et du développement des disciplines concernées
- le réalisme des coûts de réalisation

## **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

### **Objet et nature de l'aide**

Le soutien de la SODEC constitue un apport financier annuel pour la réalisation d'activités de recherche, de diffusion et de soutien professionnel aux artisans (finissants et professionnels). Les coûts administratifs raisonnables inhérents à la planification et à la réalisation des activités de recherche, de diffusion et de soutien professionnel sont admissibles. L'aide accordée ne peut d'aucune manière servir à financer des activités de formation initiale.

## **PROJETS ADMISSIBLES**

### **Recherche**

Dans le cadre de ce programme, les activités de recherche comprennent toute activité d'analyse et d'expérimentation se déroulant en dehors du contexte de la formation initiale, et contribuant à l'avancement des connaissances ou de la pratique d'une discipline des métiers d'art.

Les activités proposées peuvent comprendre : les projets de recherche sur les matériaux, l'expérimentation de procédés de fabrication, le développement d'outillage ou d'équipements spécialisés, l'application de nouvelles technologies à la production d'objets, ou toute autre activités de même nature.

### **Diffusion**

Dans le cadre de ce programme, les activités de diffusion comprennent toute activité réalisée en partenariat avec les professionnels des métiers d'art ou les milieux spécialisés, et destinés à faire la promotion d'une ou plusieurs disciplines des métiers d'art, ou à accroître l'accessibilité du public aux produits des métiers d'art, ou toute autre activité de même nature.

Les activités proposées peuvent comprendre : l'organisation d'événements (expositions, colloques, conférences, foires, marchés, etc.), les publications, l'animation et les démonstrations techniques lors d'événements, ou toute autre activité de même nature.

### **Soutien professionnel**

Dans le cadre de ce programme, les activités de soutien professionnel comprennent toute activité mettant à profit l'expertise et les ressources des écoles ateliers afin de répondre aux besoins et aux attentes des professionnels et des entreprises des métiers d'art, ou de faciliter l'intégration au marché du travail pour les finissants des écoles ateliers.

Les activités proposées peuvent comprendre : l'accueil de boursiers, le service-conseil pour la recherche et la production, les activités de compagnonnage, les ateliers de transition et les incubateurs d'entreprises, ou toute autre activité de même nature.

## **DATE D'INSCRIPTION**

Les demandes relatives à ce programme peuvent être reçues en tout temps.

## **LIEU D'INSCRIPTION**

Direction générale des programmes de soutien/Métiers d'art (écoles ateliers)  
SODEC  
215 rue Saint-Jacques, bureau 800  
Montréal (Québec)  
H2Y 1M6

## **PRESENTATION D'UNE DEMANDE**

### **Le dossier maître – entreprise comprend :**

Description de l'entreprise :

Historique de l'entreprise

Description des activités et des principales réalisations

Copie des documents constitutifs (statut, déclaration d'immatriculation, convention de société)

Liste des administrateurs et curriculum vitae

Composition du conseil d'administration

Organigramme de l'entreprise et des entreprises reliées, si pertinent, avec précisions sur l'actionnariat.

Programmation annuelle des activités de recherche, de diffusion et de soutien professionnel, et son justificatif au regard du développement de l'organisme et des métiers d'art.

Plan de développement :

- Stratégies, objectifs et projets de développement à moyen terme
- Priorités d'action pour la prochaine année

### **Information financière**

États financiers de l'entreprise (bilan, état des résultats) et des compagnies reliées, si pertinent.

Prévisions financières détaillées pour un exercice.

Renseignements relatifs aux liens d'affaires de l'entreprise

Copie signée des contrats entre l'entreprise et ses partenaires (québécois et étrangers) associés aux projets

Une copie des états financiers de la dernière année budgétaire complétée;

## **ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE**

L'entreprise qui reçoit une subvention s'engage à fournir à la fin du projet ou au plus tard lors du dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du même programme, un rapport d'utilisation comprenant :

- un bilan des activités réalisées (liste, nature et date des activités, etc.);

Dans le cas où un projet ne peut être réalisé, l'entreprise doit rembourser le montant total de la subvention versée par la SODEC pour ce projet ou obtenir son autorisation écrite d'affecter la somme en question à un projet équivalent.

Toute entreprise qui reçoit une subvention s'engage, par entente, à faire mention de la contribution de la SODEC dans ses documents de présentation, d'information ou de publicité destinés au public, y compris le site Internet, et ce, dans des proportions correspondant à l'ampleur de l'aide. À cet effet, elle doit utiliser, en respectant son intégralité, la version la plus récente du logotype de la SODEC disponible à l'adresse Internet suivante :

[www.sodec.gouv.qc.ca/societe/logos/logos.htm](http://www.sodec.gouv.qc.ca/societe/logos/logos.htm).